



Extrait du Procès-verbal du 8 mai 2023

Ou

Copie de Résolution

## **Corporation Municipale du Village de Tring-Jonction**

À la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Tring-Jonction  
**tenue le 8 mai 2023** et à laquelle étaient présents son honneur le maire

**M. Mario Groleau**

et les conseillers suivants : M. Joël Giguère, M. Marc Paré, M. Marco Roy,  
M. Mario Mathieu, M. Michel Roy et Mme Mireille Lessard.

La résolution suivante portant le numéro 23-05-104 a été adoptée.

### **Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe**

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec prévoit à l'article 176.2.2 que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Michel Roy et résolu unanimement :

Conformément à l'article 176.1 c.m. le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2022, le tout tel que présenté par le vérificateur externe M. Philippe Rouleau, CPA de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, un avis public doit être préalablement donné 5 jours avant cette séance. L'avis public a été affiché le 20 avril 2023.

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2022, préparé par Monsieur Philippe Rouleau de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L., nous indique que les revenus d'investissement et de fonctionnement ont culminé à 3 945 825 \$, les dépenses conciliées sont de 3 328 460 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 317 255 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 421 980 \$ au 31 décembre 2022.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, à l'exception de l'évaluation par un organisme contrôlé d'une provision pour assainissement des sites contaminés, une image fidèle de la situation



financière de la municipalité de Tring-Jonction au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public».

QUE le conseil municipal désigne le site internet de la municipalité comme moyen de diffusion du rapport.

Adoptée.

EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIÉ CE 9 mai 2023

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER